

Règlement Particulier

1^{er} Open Badminton Evry-Courcouronnes

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 18.LIFB.91/TI.F./019 et sous le nom « **OPENBAD** ».
Il se déroule les **06 et 07 Avril 2019** au **Gymnase des Ecrins, 1 allée de l'ami du peuple, 91000 Evry-Courcouronnes** sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Jean-Claude Derniaux. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1 L'OPENBAD est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries sont ouvertes aux joueurs ayant un niveau compris entre P et R4. Les séries sont effectuées en fonction du classement par point hebdomadaire (CPPH) dans les tableaux de double homme, double dame et double mixte.
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. **Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux maximum.**
- 2.4 Le tournoi est **national**.
- 2.5 Les tableaux se joueront du samedi au dimanche.
- 2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper des tableaux ou des séries dans l'intérêt de la compétition.
- 2.7 En cas d'affluence importante ou de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 **La date limite d'inscription est fixée au 08/03/2019.** Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux. Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées le lendemain.
- 3.2 **La date du tirage au sort est fixée au 23/03/2019.** Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la détermination des têtes de série. Les convocations seront envoyées dans les jours suivants.
- 3.3 Les inscriptions se font uniquement en ligne sur badnet ou bien via l'application ebad. Le règlement se font également uniquement en ligne. **Aucune inscription par mail ne sera prise en compte.** Pour une paire, la date d'inscription est la date d'inscription du dernier joueur inscrit.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements).
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.** Ils sont exigibles dès l'inscription et sont en principe personnels et non transférables.
- 3.6 Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation, la veille de la composition des tableaux, à l'exception des forfaits dûment justifiés conformément à l'article 4 suivant. En cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les droits engagés seront entièrement remboursés.
- 3.7 En double, l'un des deux joueurs doit obligatoirement avoir le classement de la série demandée. Le second doit au maximum être classé une série en dessous à J-30. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 07h30 à 22h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant à l'OPENBAD doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Après le tirage au sort, les remboursements se feront uniquement aux forfaits justifiés. En cas de forfait, le justificatif doit être envoyé à la commission d'arbitrage, avec la feuille de renseignement en lettre suivie.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel après le tirage au sort à l'adresse de contact indiqué lors de l'inscription en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit se présenter à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition. En cas de retard, il doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1er match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Chaque joueur devra se présenter sur l'aire de jeux en ayant un nombre suffisant de volants. Le volant officiel du tournoi est CBX Black. Les volants sont à la charge des joueurs. Ils seront en vente dans la salle et devront être utilisés par les joueurs en cas de désaccord. La répartition se fera équitablement entre chaque joueur/paire. Ils seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif. Tout retard une heure avant l'horaire indiqué sur l'échéancier pourra être considéré comme forfait volontaire.
- 5.7 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain y compris l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les officiels de terrain, les coaches et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 Les joueuses et les joueurs qui s'inscrivent à l'OPENBAD acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant-à la prise de photos ou de vidéos dans le cadre d'action promotionnel. En cas de refus, un courriel devra être envoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition. L'utilisation est libre de droit pour le club de l'Amicale Sportive d'EVRY ou la ville d'Evry-Courcouronnes.
- 5.13 Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.
- 5.16 Les récompenses ne seront remises qu'en fin de journée pour les tableaux terminés, lors d'une cérémonie protocolaire, aux lauréats présents.
- 5.17 La participation à l'OPENBAD requiert la lecture de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase et implique l'adoption de celui-ci.